

Commission de Suivi de Site

Titanobel commune de Amailloux

Bilan 2014 et 2015 de l'inspection des installations classées

Réunion 2016



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Visite d'inspection du 12 mai 2014

Bilan de l'inspection : 3 écarts

Ordre du jour :

- examen documentaire,
- visite du site,

Inspection conjointe avec l'IPE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 12 mai 2014

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant Du 6 juin 2014
Ecart 1 : l'aire de transit des déchets pyrotechniques n'est pas située en zone pyrotechnique	Ces déchets pyrotechniques sont désormais situés en zone pyrotechnique et des consignes liées à ces produits rédigées et affichées
Ecart 2 : le local de dégroupage comprend des boites de produits ouvertes non refermées après utilisation et des cartons vides pliés avec risque d'incendie	Les boites sont désormais rangées dans le local dédié après sortie des besoins. Les cartons pliés ont été sortis de ce local et une sensibilisation de ces pratiques à été rappelée au personnel.
Ecart 3 : un igloo comporte une caisse de produits explosifs non fermée	Cette caisse non fermée a été enlevée du local en cause et un rappel a été fait à l'ensemble du personnel vis à vis du respect des emballages des produits explosifs

Visite d'inspection du 17 mars 2015

Bilan de l'inspection : 4 remarques

Ordre du jour :

- examen des suites données aux inspections de 2013 et 2014,
- retour sur l'incident de la phase grasse survenu en décembre 2014,
- examen du système de gestion de la sécurité (SGS)
- examen documentaire des mesures de maîtrise des risques (MMR°)
- visite du site



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Visite d'inspection du 17 mars 2015

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant du 5 mai 2015
Remarque 1 : les nouveaux travaux définis par l'étude technique foudre sont réalisés puis font l'objet d'une vérification	Les travaux ont été réalisés en avril et mai 2015 La vérification des travaux réalisés doit faire ensuite l'objet d'un contrôle
Remarque 2 : suite à l'incident survenu sur la phase grasse de l'atelier émulsion mère, l'exploitant doit finaliser les actions correctives décidées à l'atelier (alarme et renvoi), envisager de modifier l'analyse de risques et définir sa stratégie pour résorber la végétation dans le bassin d'orage interne du site	Une sonde a été posée. Un renvoi des alarmes techniques a été adressé vers la centrale d'alarme. Une étude de sécurité complémentaire a été produite. La végétation excessive aux abords du bassin d'orage doit être coupée.
Remarque 3 : l'exploitant doit s'assurer que les emballages dans le local de préparation des commandes sont bien refermés après utilisation puis rangés dans le local dédié	Un rappel a été fait aux personnels sur les obligations de refermer les emballages après utilisation et de les ranger. Ce rappel doit être évoqué à nouveau en réunion trimestrielle
Remarque 4 : l'essai de la sirène PPI doit pouvoir être réalisé de façon déportée par voie hertzienne	Une commande déportée de la sirène PPI doit être installée.

***Merci de votre
attention***

Questions ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr